Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212201453-20260924-2026_09_01_01B-DE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Conseillers :
en exercice : 15
présents : 11
votants : 14

Date de Publication :

29 septembre 2026

L'an deux mil vingt six
le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la Présidence de Mikaël HAQUIN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2026

Présents : HAQUIN Mikaël, DESPRES Marie-Jeanne, CLEMENT Philippe, GUICHARD Fabienne, LEMARCHAND Christophe, LEMETAYER Dominique, PERTUISEL Stéphane, HENRY Anne-Christine, COUGET Jonathan, CHENU Elodie, GICQUEL Mathilde.

Absents excusés : MONSARRAT Patricia (pouvoir à GUICHARD Fabienne), DROIN Marie-Anne (pouvoir à HAQUIN Mikaël), GABORIEAU Cédric (pouvoir à PERTUISEL Stéphane), SOUBIRAN Vincent.

Secrétaire : HENRY Anne-Christine

N° 2026/09/01 : Point sur la rentrée scolaire

Madame DESPRES Marie-Jeanne, adjointe en charge des affaires scolaires, fait un point sur la rentrée scolaire. Elle rappelle l'accord des trois communes du RPI pour la prise en charge des frais du RPI et précise que la répartition des classes ne nécessite plus une ATSEM supplémentaire le matin.

Elle informe l'assemblée que le nombre de naissance est en baisse au niveau du RPI, il faut probablement s'attendre à ce que la 6ème classe ne soit pas reconduite pour les prochaines années. Elle précise que les Côtes-d'Armor font partie des 18 départements français choisis en avril 2026 par le ministère de l'Éducation nationale pour tester une nouvelle méthode de construction de la carte scolaire face à la baisse démographique. L'objectif étant d'adapter plus finement l'organisation des écoles et la répartition des moyens aux réalités locales et à l'érosion des effectifs en accompagnant mieux les territoires touchés par la baisse du nombre d'élèves.

Un voyage scolaire sera organisé au cours de l'année. Les communes seront sollicitées, le moment venu, afin de participer à son financement.

Effectifs globaux

	de MÉGRIT	de TRÉDIAS	de LANGUÉDIAS	Autres communes	TOTAL
A MÉGRIT	25	7	6	2	40
A TRÉDIAS	11	9	4	1	25
A LANGUÉDIAS	24	11	13	1	49
TOTAL	60	27	23	4	114
POURCENTAGE	53 %	24 %	20 %	3 %	100 %

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212201453-20260924-2026_09_01_01B-DE

Effectifs par classe :

PS-MS	MS-GS	CP	CE1	CE2	CM1- CM2
20	20	19	13	17	25
MEGRIT		LANGUEDIAS			TREDIAS

Un pot de rentrée scolaire a été offert aux parents des enfants scolarisés sur la commune.
Par ailleurs Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que l'agent occupant les fonctions de cantinière quittera la collectivité au 1er janvier 2027. Des réflexions sont en cours pour réorganiser le service et assurer la continuité de la cantine scolaire.

La Secrétaire de séance

Anne-Christine HENRY



Le Maire, Président de séance

Mickaël HAQUIN.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.